

Commune :
AVENSAN (022)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1200 R
Document vérifié et numéroté le 13/12/2022
A Bordeaux
Par E. LAULIAC géomètre cadastreur DGFiP
Pour le cadre A, en charge de la mission topo
Signé

SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastre
Cit  administrative
1 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
T l phone : 05.56.24.85.97

sdfi33.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du d cret n  55-471 du 30 avril 1955)

Le pr sent document d'arpentage, certifi  par les propri taires soussign s (3)
a  t   tabli (1) :

A - D'apr s les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformit  d'un piquetage : ----- effectu  sur le terrain ;
C - D'apr s un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dress 
le ----- par ----- g om tre   -----.
Les propri taires d clar s ont pris connaissance des informations port es
au dos de la feuille n  6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan r nov  par voie de mise   jour). Dans la formule B, les propri taires peuvent avoir effectu  eux m mes le piquetage.
(2) Qualit  de la personne agr e (g om tre expert, inspecteur, g om tre ou technicien retrait  du cadastre, etc...).
(3) Pr cisez les noms et qualit  du signataire s'il est diff rent du propri taire (mandataire, avou , repr sentant qualifi  de l'autorit  expropriant, etc...).

Section : A
Feuille(s) : 000 A 03
Qualit  du plan : Plan non r gulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d' dition : 1/1000
Date de l' dition : 13/12/2022
Support num rique : -----

D'apr s le document d'arpentage
dress 
Par BUI-PARIES LOTISSEMENT

R f. :
Le

Modification demand e par proc s-verbal du cadastre

